



## mutation au sein d'une entreprise

Par **dedemol**, le **09/02/2009** à **20:51**

bonjour, je travaille dans un restaurant inter-entreprises (filiale de casino)! nous ne faisons pas assez de monde et on nous parle de sur-effectif de l'équipe! pour commencer, y'a t'il un nombre obligatoire de personnes en fonction du nombre de clients? de +, on nous parle de devoir muter quelqu'un de l'équipe si le nombre de clients n'augmente pas! qui est le + susceptible d'être muté? le dernier arrivé dans l'équipe? "la holding" peut-elle choisir au hasard celui qui partira?(plouf-plouf ce sera toi...!!! :).) imaginons qu'une personne est mutée, lorsque l'effectif de clients remonte, est-elle "remise" dans son lieu de travail d'origine? et enfin peut-on refuser une mutation? en espérant que ce message et mes questions auront été clairs, et en attendant de recevoir vos réponses, merci d'avance!!! bonne continuation! un employé un peu inquiet!!!